

Posté le : 29/01/2007

Par: R &amp; G. Claraco

Catégorie :

## Augmentation de 2 % en moyenne pour tous les véhicules à compter du 1<sup>er</sup> février

Les péages des Autoroutes du Sud de la France (ASF), filiale de Vinci, vont augmenter de 2 % en moyenne pour tous les véhicules à compter du 1<sup>er</sup> février, a annoncé la société d'autoroutes hier dans un communiqué.

Cette augmentation se fait « en application de son contrat de concession et du contrat de plan 2007-2011, en cours de signature avec l'État », a-t-elle précisé. Ce contrat comprend notamment un « programme d'investissements pour la période 2007-2011 d'environ 2,5 milliards d'euros ».

ASF a annoncé en outre un plan d'investissements de « 76 millions d'euros sur son réseau pour renforcer la sécurité routière, le confort de conduite et la qualité de service ».

Il prévoit notamment des travaux d'agrandissement de certaines gares de péage comme la gare de Toulouse sud ou le démarrage des travaux d'élargissement de l'autoroute A63.

Par ailleurs, en 2007, ASF va poursuivre son programme de construction d'autoroutes avec l'achèvement de la dernière section de l'A89 entre Bordeaux et Clermont-Ferrand.

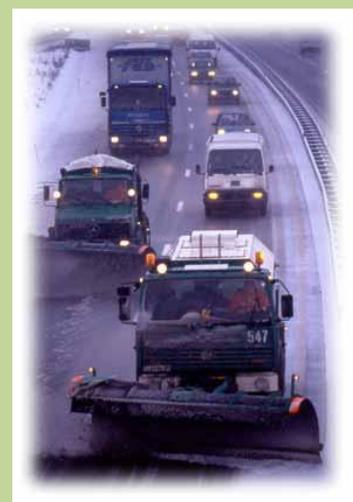
De même, l'année 2007 marquera le lancement des travaux de raccordement de l'A75 à l'A9 au niveau de Béziers.

### L'itinéraire opaque des autoroutes

Que se passe-t-il chez les gestionnaires d'autoroutes ? Si elles augmentent comme le TGV, ce n'est que simple ajustement, mais divers éléments sont troublants dans la gestion commerciale et comptable des autoroutes.

Tout d'abord évoquons les abonnements : Si vous payez comptant vous payez plein tarif. En fait le contraire de toute politique financière cohérente. En effet, payer comptant ne donne droit à aucune réduction alors que le PASS pour véhicules légers bénéficie de certains avantages. Pour les poids lourds c'est également le cas. Les diverses cartes CAPLIS et autres permettent aux entreprises d'être facturées sur relevé et d'obtenir des réductions substantielles. Quel intérêt d'accorder des réductions sur un produit sans concurrence ? La distorsion est encore plus criarde quand on sait que seuls les transporteurs solides financièrement peuvent bénéficier de délais de paiements et donc de réductions. C'est le contraire d'un traitement égalitaire. Et pauvres usagers encore lorsqu'ils sont bloqués sur des autoroutes dont les concessionnaires ne savent même plus assurer la continuité du service quand il neige. A la sortie : Caisse on paie. Heureusement que c'est la distance qui est facturée et non le temps passé.

Enfin, à quelle comptabilité sont soumises les autoroutes ? En effet lorsque vous payez en espèce, il faut réclamer l'impression du justificatif qui n'est pas automatique et malgré tout cela reste la seule trace du paiement. Donc des milliers de factures ne sont pas imprimées. Pourtant c'est bien dans notre principe



comptable ce ticket qui est enregistré et comme recette pour les sociétés d'autoroutes et comme charge dans la comptabilité du client. Qu'en penser ?  
Tout cela est pour le moins troublant...